

Pour la dignité humaine dans le monde

La promotion des droits de la personne à l'échelle internationale fait partie intégrante de la politique extérieure du Canada. À une époque où tout événement est signalé sur-le-champ par les médias électroniques dans le monde entier, nul ne peut passer sous silence la violation flagrante de certains droits, que celle-ci se produise à deux pas de chez soi ou à des milliers de kilomètres de distance.

Dans bien des cas il semble difficile d'intervenir de façon efficace. Cependant, lorsque ceux qui détiennent le pouvoir, où qu'ils soient, font fi de la dignité humaine, les Canadiens s'insurgent et, résolus, s'attendent à ce que leur gouvernement prenne toutes les mesures de redressement possibles.

Après de nombreuses années d'activisme soutenu, le Canada a acquis une solide réputation en matière de défense des droits de la personne. Dans les années 20,

sans de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le premier directeur de la Division des droits de l'homme des Nations Unies. Tout au long de ce siècle, le Canada s'est prononcé de façon claire et non équivoque contre tout gouvernement qui dénierait au citoyen ses libertés et droits fondamentaux.

Le Canada et les Nations Unies

Les Nations Unies sont l'un des plus importants forums internationaux pour la promo-

libertés et des droits précis (droits de l'enfant, des populations indigènes, et des défenseurs des droits de l'homme, par exemple).

Les violations des droits de la personne ne sont généralement pas dues à des normes insuffisantes mais au fait que certains gouvernements ne se conforment pas aux normes en vigueur. Le Canada s'efforce donc actuellement d'élaborer des modes d'application et de surveillance de l'application des normes déjà établies.

Ces dernières années, des réunions prévues par certains organismes des Nations Unies chargés de veiller au respect des principes adoptés ont parfois été annulées ou écourtées faute d'argent. Le Canada prie instamment les membres des Nations Unies d'étudier la possibilité de donner à ces organismes de surveillance des moyens financiers qui les rendraient plus efficaces. C'est ainsi qu'il cherche à augmenter les montants accordés au Groupe de travail des Nations Unies sur les personnes disparues. Malgré d'énormes obstacles ce groupe de travail, qui a été formé à l'initiative du Canada et reçoit de l'aide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a fait des progrès remarquables dans sa lutte contre l'un des crimes les plus odieux contre l'humanité.

Le Canada joue également un rôle actif au sein même des organismes de surveillance. Il a, par exemple, un représentant élu au comité de dix membres récemment formé afin de contrôler



Photo: Denis Drever

À Harare, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a déclaré qu'il entendait prendre des mesures pour contrer la censure et la propagande sud-africaine.

le Canada dirigeait les efforts de la Société des Nations en vue de protéger les droits des minorités. Dans les années 40, le premier ministre Mackenzie King a plaidé avec une force persuasive en faveur de l'inclusion des droits de la personne dans la Charte des Nations Unies à titre de principe de base. Un autre Canadien, John Humphrey, fut l'un des arti-

tion des droits de la personne et le Canada y a joué un rôle déterminant. C'est ainsi qu'il a participé à l'élaboration du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que de toute une série de conventions et de déclarations supplémentaires portant sur des